



Ville de Giromagny

Réunion de quartier du 19 juin 2025 à 20 h

Quartier : Vosges-Alsace

Compte rendu

Elus présents : M. Le Maire : Christian Coddet, Marie-Noëlle Marline, Jean-Louis Salort.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle Marline.

16 riverains sont présents

En préambule le Maire rappelle les points qui avaient fait l'objet de demandes lors de la précédente réunion du 18 septembre 2024 et précise les suites qui leur ont été données.

Demandes 2024		Actions
VOIE VERTE	Problème de bruit de la passerelle. L'articulation est très bruyante au passage des vélos/trottinettes. (renouvellement de la demande datant de 2023 et également 2024)	Les fixations ont été resserrées mais le résultat n'est pas satisfaisant. De nouvelles solutions seront discutées lors de la mise en place de la prochaine passerelle
QUARTIER DES VOSGES	Manque la plaque de rue (côté rue Ph Berger)	La plaque est posée
	Manque un morceau de trottoir (depuis 40 ans) devant le n° x (M.Mercet)	Demande irréalisable
RUE PHILIPPE BERGER	Il manque le panneau STOP (côté Faubourg d'Alsace, vers le n°5). Seul le poteau subsiste depuis deux ans. (renouvellement de la demande datant de 2023)	Le panneau est posé
	Végétation trop importante à l'entrée de rue Philippe Berger, coté du 5 fg Alsace	Fait
	Problème de plaque d'égout entre le n° 12 et 14	Solutionné
FG D'ALSACE	Demande de prolongement du trottoir jusqu'au n° 75	Cette demande qui implique un coût important sera intégrée à une action plus globale sur le faubourg lors du renouvellement de chaussée.
RUE DU ROSEMONT	Demande que les haies de tous les riverains soient taillées	
	Demande d'amélioration de la visibilité lors de la sortie des habitants du n° 21 : - Demander au voisin n°23 de tailler sa haie. - Mise en place de quilles pour réduire la	La création d'une écluse est prévue à cet endroit

Fg d'Alsace : M. le Maire explique qu'un projet de voie cyclable entre Giromagny (au niveau du rond-point Intermarché) et Étueffont verra le jour d'ici deux à trois ans. Cette voie verte devrait logiquement être étendue jusqu'au collège et il ne serait donc pas judicieux de mettre en place un trottoir avant la réalisation prochaine de ces travaux. En outre il est aussi important financièrement de coordonner ce type de travaux avec le plan de rénovation des voies du département.

Rue du Rosemont : M. le Maire indique qu'une écluse sera créée après l'intersection avec la rue du Colonel Weber lors de la prochaine campagne de marquages routiers (juillet). En outre cette rue sera recalibrée à 6 mètres par un marquage au sol et des quilles.

Puis la discussion reprend sur les questions actuelles :

- La première demande porte sur l'avenue de Schwabmünchen, les riverains demandent la plantation d'arbres.

M. le Maire répond que la rue a été refaite il y a une dizaine d'années avec des plantations de plantes vivaces mais pas d'arbres probablement en raison de la proximité des voies et des réseaux enterrés. Il n'est pas prévu de plantations dans l'immédiat mais ce sujet sera inscrit dans les réflexions globales sur le verdissement de la ville.

- Le massif de fleurs situés au sud du faubourg de Belfort rend impossible la circulation des piétons.

M. le Maire rappelle que la réglementation en matière d'accessibilité lorsque des travaux d'aménagement sont réalisés impose une largeur minimale de trottoir de 1,40 m. Par ailleurs, un pourcentage minimal de surfaces perméables doit être respecté. Pour ces 2 raisons, la seule option véritablement possible (sauf à décider d'abattre une rangée d'arbres classés par le département !) était de privilégier l'usage de la voie verte qui permet un cheminement confortable et sécurisé, au détriment certes d'une traversée de voie mais dans des secteurs où la vitesse est fortement limitée. Un petit retour sur la situation antérieure permettra certainement à chacun de réaliser le progrès qui a été fait dans la liaison piétonne entre le quartier des Fougerets et le centre-ville !

- Place des Mineurs : les pavés sont posés dans tous les sens.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une erreur de conception : les pavés sont posés libres et devaient être maintenus par la végétation. De plus, certains véhicules ont circulé sur cette zone, alors que les pavés ne sont pas conçus pour supporter ce type de charge. Des discussions sont en cours avec le maître d'œuvre afin de déterminer la solution la plus judicieuse au problème rencontré.

- Passerelle de la voie verte : l'articulation est bruyante à chaque passage de vélos et trottinettes. Les riverains se plaignent de ces nuisances sonores.

M. le Maire précise que le bruit provient des joints de dilatation de la structure et que des échanges sont en cours avec le concepteur afin de trouver une solution à ce problème.

- Pourquoi deux passerelles en centre-ville ?

M. le Maire explique que la passerelle actuelle ne respecte pas les exigences du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et que son emplacement discret ne permet pas aux

visiteurs mais aussi à une grande partie de la population de se rendre compte de la proximité et de la commodité du stationnement sur la place De Gaulle quand on désire se rendre dans les commerces.

La seconde passerelle a donc pour objectif de mieux signaler la proximité et la facilité de stationnement sur la place De Gaulle. Elle constituera également la continuité de la voie verte vers la place des Mineurs et permettra un nouvel accès à la rivière.

- Avenue Jean Moulin, le parking récemment réaménagé est utilisé par des quads pour pratiquer des « dérapages ».

M. le Maire indique qu'il cherchera une solution pour limiter ce genre de pratique qui va rapidement dévaster la surface.

- Avenue Jean Moulin les trottoirs sont inadaptés ; les collégiens ont les pieds dans l'eau.

M. le Maire reconnaît que l'aménagement léger de la bande de protection des piétons n'est pas une solution optimale et il précise que ce secteur devrait être logiquement repris dans le cadre d'un futur programme de réaménagement incluant le Faubourg d'Alsace et l'avenue Jean Moulin en synchronisation avec l'arrivée de la future voie verte départementale au niveau du rond-point de l'Intermarché.

- La couleur du gymnase est jugée trop agressive ; la réverbération de la lumière chez les riverains est inconfortable.

M. le Maire estime que c'est un effet que l'architecte n'avait probablement pas anticipé mais que la plantation d'arbres prévue en bordure de chaussée devrait permettre d'atténuer cet effet à relativement court terme.

- Il manque l'éclairage public dans le chemin entre le city-stade et l'avenue Jean Moulin.

M. le Maire note cette remarque et indique qu'elle sera prise en compte dans le projet global d'aménagement du pôle sportif qui est en cours de réflexion.

- Voie Verte : Demande d'installation de bancs, notamment au niveau de l'espace appelé « la plage » de la voie verte.

M. le Maire note cette remarque et observe qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté à combler ce manque assez rapidement.

- Demande d'installation de poubelles de rue. Les participants suggèrent d'en installer notamment au Faubourg d'Alsace, avenue Jean Moulin, au stade et au city-stade.

M. le Maire précise que la question des poubelles de rues est un vrai « casse-tête » avec à certaines périodes des injonctions pour fermer ou supprimer ces poubelles et d'autres où il faut en rajouter. Actuellement le développement des plats à emporter (pizzas, etc.) pose problème de par la quantité d'emballages volumineux qui en découle et qui obstruent rapidement les poubelles. En outre le coût des installations un peu esthétiques est faramineux et leur fonctionnalité souvent problématique. Néanmoins une nouvelle analyse sera faite afin de tenter d'améliorer la situation.

- Cimetière : Demande de mise en place d'un conteneur spécifique pour les fleurs et pots usagés.

M. le Maire indique que la situation découle du peu de civisme des usagers qui ne respectent pas les consignes de tri et qui mélangent allègrement les plastiques, céramiques et autres objets aux végétaux et à la terre ce qui conduit à produire une quantité énorme de déchets qu'il faut recycler avec un coût exorbitant compte tenu de volumes ainsi produits.

C'est vraiment de l'argent jeté par les fenêtres et il s'interroge donc sur la réelle difficulté pour les usagers à simplement ramener chez eux ce qu'ils ont un jour apporté. Bien sûr c'est plus commode de se débarrasser sur place mais qui doit payer ?

- Il est constaté trop de renouée du Japon dans la Savoureuse :

M. le Maire constate que la renouée a effectivement colonisé une grande partie des berges de la Savoureuse et pas seulement d'ailleurs. De fait, les procédures actuelles de traitement sont totalement inapplicables compte tenu des moyens à mobiliser.

Toutefois, afin de libérer les berges, une entreprise a été missionnée et devrait intervenir prochainement dans le secteur situé entre la passerelle des Pêcheurs et la passerelle de l'avenue de Schwabmünchen.

- Sacs de tri jaunes – Quartier des Vosges : Des problèmes sont signalés concernant la gestion des sacs jaunes : ceux-ci sont déposés sur la voie publique avant la date de collecte, au lieu d'être conservés à l'intérieur des propriétés.

M. le Maire propose que les riverains rappellent les bonnes pratiques aux personnes concernées. Il précise que ces comportements peuvent entraîner une verbalisation.

- Bornes à biodéchets : Il est demandé de déplacer la borne située avenue Jean Moulin à l'intérieur du quartier des Vosges car cette borne serait régulièrement utilisée par des personnes extérieures au quartier, notamment des Vescemontois ou des parents d'élèves se rendant au collège via l'avenue Jean Moulin.

M. le Maire suppose que ce déplacement ne serait probablement pas au goût des habitants du quartier ; par ailleurs, bien que ce service soit de proximité, ces bornes ne sont pas réservées à un quartier et leur emplacement est destiné à faciliter leur usage.

- Avenue de Schwabmünchen - Les marquages au sol sont effacés. Un rafraîchissement est souhaité pour une meilleure visibilité et sécurité.

M. le Maire indique qu'une campagne de marquages routiers est prévue prochainement dans toute la ville.

- Parking rue Hauterive - Une question est posée concernant la propriété du parking : relève-t-il de la commune ou de Territoire Habitat ? Ce parking présente d'importants trous et ne dispose pas de place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR).

M. le Maire indique qu'il se renseignera afin de clarifier la situation.

- Qu'en est-il du temple ?

L'église évangélique a décidé de se séparer du temple. M. le Maire doit rencontrer les propriétaires pour discuter des vues de l'Eglise Evangélique sur le devenir du bâtiment.

- Activités intergénérationnelles - Une demande est formulée pour organiser un thé dansant chaque mois (et non pas seulement deux fois par an).

M. le Maire indique qu'il est favorable à une telle évolution. Il est toutefois nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des bénévoles pour assurer l'encadrement de ce type d'opération et le recrutement est difficile.

- Des biches ont été observées dans un potager situé avenue Jean Moulin.

M. le Maire reconnaît que la présence d'animaux sauvages est une préoccupation croissante. Il indique qu'il prendra contact avec l'ONF et les gardes-chasses afin d'envisager une collaboration avec la société de chasse pour mieux encadrer ces situations.

- En 2024, un nid de frelons a été repéré sous le pont de la piste cyclable. Qui prend en charge les frais d'intervention dans ce cas ?

M. le Maire précise que la destruction de ce type de nid relève de la responsabilité de la commune, qui en assure en principe la prise en charge.

Pour finir, on nous indique qu'un coq « étranger » a élu domicile sur le rond-point d'Intermarché, auprès des poules des Bricolos. D'où vient-il ? Mystère !

Demandes 2025	
VOIE VERTE	Problème de bruit de la passerelle. L'articulation est très bruyante au passage des vélos. (renouvellement de la demande datant de 2023 et également 2024)
	Demande de bancs sur la voie verte (secteur plage)
QUARTIER DES VOSGES	Demande d'une borne biodéchets supplémentaire
RUE HAUTERIVE	Parking de l'immeuble TH : boucher les trous et il manque une place de stationnement PMR
PARKING du STADE	Limiter l'accès aux quads
AVENUE JEAN MOULIN	Les trottoirs sont défailants (pieds dans l'eau)
	Couleur du gymnase agressive. Planter des arbres pour masquer la façade.
	Besoin d'un éclairage public dans le chemin entre le city stade et l'av. J.Moulin
	Demande de poubelles de rue dans toute la ville et particulièrement : Fg d'Alsace, av. J.Moulin, Stade, City stade.
	Intervention auprès gardes chasse car des biches visitent les potagers
CIMETIERE	Demande conteneurs pour fleurs, pots etc.
CENTRE VILLE	Couper la renouée du Japon
AV SCHWABMUNCHEN	Refaire les marquages au sol

Fin de la réunion. Les échanges se poursuivent autour du verre de l'amitié.